

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 13 septembre 2014 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 32 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Luc DECORTE, M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, M. José-Manuel CASTRO, Mme Fabienne DESAVOYE-LECLERCQ, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, adjoints

M. Baptiste DESPIERRES, M. Bruno HELLE (à partir du vote de la délibération n°2014-09-25-02), Mme Catherine GRIERE, M. Dominique ROUSSEL, Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, Mme Laurence SELOSSE, M. Matthieu MONTIGNIES, Mme Pascalé BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Mme Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Bénédicte CALLAERT, M. Jean-Luc MUNRO, M. Jean-Claude PUCHAUX.

Excusés :

M. Bruno HELLE (pouvoir à M. MONTIGNIES jusqu'au vote de la délibération n°2014-09-25-02)

Mme Sophie WERQUIN (pouvoir à M. ROUSSEL)

Mme Laurence SELOSSE (pouvoir à M. Jordan DUBAR à partir du vote de la délibération n°2014-09-25-06)

M Daniel RONDELAERE (pouvoir à Mme MASQUELIER)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

En préambule, Madame le Maire demande au conseil municipal de respecter une minute de silence en la mémoire d'Hervé Gourdel, otage français décapité en Algérie par un groupe terroriste.

Madame le Maire annonce également que les drapeaux sont mis en berne sur les bâtiments publics municipaux.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur MONTIGNIES donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 19 juin 2014.

Monsieur VERDONCK souhaite intervenir afin de faire une rectification sur ce compte rendu. Madame le Maire lui rappelle que les demandes de rectifications doivent être formulées par écrit avant la séance, de façon à pouvoir en étudier le contenu. Monsieur VERDONCK indique donc que son groupe s'abstiendra.

Adopté par :

30 voix pour : groupes « Choisir Loos », « Parti communiste de Loos », « Loos Ouverte » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

5 abstentions : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »,

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

| Date | Objet |
|-------------|---|
| 20/06/2014 | Ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000€ contractée auprès de la Société Générale |
| 06/08/2014 | Règlement des honoraires d'un avocat dans le cadre d'une autorisation d'ester en justice : défense des intérêts de la Ville |
| 06/08/2014 | Marché de prestations de services pour la réalisation d'un audit financier et comptable (attributaire : KPMG) |
| 08/08/2014 | Marché de fournitures de bureau (attributaires : pour le lot 1 « fournitures administratives » : MAJUSCULE / pour le lot 2 « consommables informatiques » : CALESTOR PERIWAY / pour le lot 3 « agendas et éphémérides » : LYRECO FRANCE SAS / pour le lot 4 « fournitures spécifiques » : LAZERJET) |
| 16/08/2014 | Marché de prestations de services de transport pour les enfants des centres de loisirs et des écoles (attributaire : pour les lots 1 « enfants des centres de loisirs » et 2 « enfants des écoles » : MOURA en groupement avec la société CATTEAU) |

Aucune observation n'est formulée.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux :

– du match de l'ES Ennequin en coupe de France de football : l'équipe Loossoise jouera dimanche 28 septembre le 4ème tour de la coupe de France contre Proviin.

– du déroulement de la rentrée scolaire :

Madame le Maire informe le conseil que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dès le mardi 2 septembre dernier : le succès des NAP, « nouvelles activités périscolaires », a été très important puisque si 892 enfants étaient inscrits en juillet 2014, environ 1100 enfants sont en fait accueillis chaque semaine.

Elle souligne que ces activités sont totalement gratuites, alors qu'elles représentent une charge nouvelle pour la collectivité, qui n'est pas couverte par le fonds d'amorçage qui sera versé par l'État.

La réforme a pour but d'alléger le temps scolaire des enfants et le temps des NAP ne doit donc pas être « l'école après l'école ». Madame le Maire indique que la Ville est en mesure de mettre en place de « réelles » activités depuis le mardi 16 septembre, telles que jeux de société, éveil culturel, expression orale et corporelle, lecture, sports de balle, et activités manuelles. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet d'envergure, qui recueille toute l'attention de la municipalité et du personnel municipal en place dans les écoles.

– De l'entrée en vigueur d'une « charte des mariages »:

Monsieur DECORTE indique que la majorité souhaite, par la signature d'une « Charte des mariages » demander aux futurs mariés de s'engager afin de respecter la solennité de la cérémonie, de prendre toute la mesure de leur engagement, et de préserver les lieux et l'ambiance pour le mariage qui est en cours et ceux qui vont suivre. Il faut donc lutter contre les dérives telles que le dépassement de l'horaire prévu, les cris, les drapeaux, les infractions aux règles de la circulation et du stationnement...

Monsieur DECORTE s'indigne toutefois contre la présentation du projet de charte faite dans la presse et sur le blog du parti socialiste de Loos, où a été ridiculisée une charte dont la paternité était prêtée à la nouvelle majorité, alors qu'elle avait été rédigée et validée par le maire sortant. Il rappelle en effet que la nouvelle charte des mariages, dont il présente les principes, est encore à l'état de projet et n'a pas été rendu publique. Ce projet est toujours en discussion, notamment au sein de la commission démocratie partagée.

Monsieur VERDONCK indique que le document rédigé par l'ancienne majorité était moins catégorique. Madame le Maire présente alors à l'assemblée le texte annoté par le maire de l'époque qui est celui repris sur le blog du PS, et commenté par le PS comme s'il s'agissait de celui de la nouvelle majorité, en des termes peu amènes, voire très péjoratifs. Elle souligne l'imprudence de l'auteur du blog.

Madame le Maire souligne que le projet de charte de la nouvelle majorité prévoit un engagement moral, afin que la cérémonie de mariage demeure un événement convivial, sans troubler la sécurité et la tranquillité publique.

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ROUSSEL expose la proposition de vœu formulé par le conseil municipal, dans le cadre des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement aussi appelé TAFTA (pour *Transatlantic Free Trade Area*). Le conseil municipal par ce vœu, souhaite exprimer son inquiétude et demander que les négociations portant sur le traité TAFTA soient menées en toute transparence et que toutes les propositions ayant pour conséquence d'affaiblir l'autonomie de l'État et des collectivités territoriales soit abandonnées.

Monsieur PUCHAUX manifeste son opposition au projet de traité TAFTA, qui risquerait de remettre en cause l'autonomie des États et des collectivités locales.

Monsieur MUNRO est heureux de constater que le débat qu'il a porté devant le conseil municipal à deux reprises fait l'objet d'un vœu. Il ajoute qu'il convient de tenir compte des dimensions sociales, économiques et écologiques de cet accord.

Madame le Maire se félicite du travail mené par les élus en commission éco - ville sur ce projet de vœu et signale que les propositions faites en conseil municipal, transmises pour étude en commission, sont désormais traitées et finissent, comme c'est le cas pour ce vœu, par aboutir devant l'assemblée délibérante. Monsieur Munro salue cette évolution.

Adopté à l'unanimité

Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1. MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Madame le Maire expose qu'en regard au plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, confrontant ainsi les communes et leurs intercommunalités à des difficultés financières massives. L'association des Maires de France ayant décidé d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées, il sera demandé au conseil municipal d'approuver la motion de soutien à cette action.

Monsieur VERDONCK souligne l'effort de redressement des finances publiques mené par le gouvernement actuel, son groupe soutenant cette politique. Il indique que c'est l'investissement public local qui pourra relancer l'économie, et que les collectivités locales ne sont pas les principales responsables du déficit public. L'intergroupe « rassemblement socialiste, communiste, écologiste et personnalités » votera donc en faveur de cette motion.

Monsieur MUNRO explique que la France a besoin de diminuer ses déficits publics, mais sans pour cela mener une politique d'austérité à l'échelle des collectivités locales.

Adopté à l'unanimité

2. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE PRÉFET SUR LA SITUATION DU PARKING DE LA PRISON DE LOOS

Monsieur DECORTE expose au conseil municipal que le campement installé sur le territoire loossois par arrêté préfectoral a un réel impact financier sur le budget municipal (scolarisation des élèves, interventions des services techniques et de la police municipale, nettoyages, pose de barrières et de merlons, enlèvements et déplacements de débris...). De plus les conditions matérielles de vie de ces populations sont d'une extrême précarité et les exposent à des risques avérés: incendie, sécurité, salubrité et santé publique.

Aussi il est demandé à Monsieur le Préfet de Région de bien vouloir prendre toutes mesures destinées à accueillir les populations migrantes autrement que par l'intermédiaire de ce campement qui doit être fermé

au vu de l'impact significatif constaté au sein et au détriment de la commune avec des conséquences sur la sécurité, la salubrité et la santé publique.

Madame CALLAERT regrette que cette délibération n'ait pas été présentée en commission. Elle souhaite l'engagement d'une véritable action républicaine pour ne pas condamner ces populations à la misère et à l'exclusion. Elle propose l'ouverture d'un village d'insertion à Loos.

Madame BALDEYROU félicite le pragmatisme et le courage de la nouvelle majorité dans le traitement de cette question, qui s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile.

Monsieur VERDONCK retrace l'historique de l'installation des familles Roms sur le parking de la prison de Loos. Il note avec fierté une amélioration de leurs conditions de vie, et indique que la majeure partie des frais est supportée par LMCU. Il demande à Madame le Maire, en sa qualité de conseillère spéciale déléguée auprès du président de LMCU sur les populations migrantes, d'intervenir auprès de ses collègues maires pour engager rapidement un processus d'intégration au niveau de la Métropole.

Monsieur MUNRO souhaite également qu'une solution soit trouvée au niveau de la Métropole.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un sujet sensible et complexe. Elle constate que le camp est toujours indigne et que l'objectif reste d'obtenir sa fermeture. Elle constate que le nombre de caravanes est passé de 72 à 64 en quelques mois. Elle indique qu'il ressort des comités de quartiers que la population n'est pas dans l'attente d'un référendum immédiat sur cette question. La majorité recherche quant à elle la meilleure solution pour obtenir la fermeture du campement, le référendum n'étant plus le seul outil à sa disposition au vu du changement de majorité, la délibération proposée aujourd'hui est issue d'une démarche pragmatique. C'est une première étape. Le référendum restera un moyen auquel il sera toujours possible de recourir en temps que de besoin. La lettre qui sera adressée au Préfet, suite à cette délibération, sera ainsi portée par le conseil municipal, qui est l'émanation de la représentation de la population.

Madame le Maire explique que les occupants de ce camp ne sont pas tous des réfugiés politiques, ce statut étant délivré suite à une étude très scrupuleuse par les services de l'État, et que quoiqu'il en soit, les réfugiés politiques sont soumis aux mêmes droits et aux mêmes devoirs que les nationaux du pays dans lequel ils sont accueillis. Or, elle constate qu'une économie parallèle importante et illégale se développe sur ce camp : il convient donc d'interpeller le Préfet, par cette délibération, en se fondant sur les dispositions qui réglementent les interventions de la commune en matière de sécurité et de salubrité publique.

Madame le Maire indique que le traitement social de ces populations est effectué par le CCAS, mais que très peu d'enfants suivent effectivement une scolarité régulière.

Elle souhaite, de par ses fonctions au sein de la Communauté urbaine, obtenir une solidarité des communes de la métropole pour fournir un effort d'accueil au profit de certaines familles migrantes acceptant de s'engager de manière contractuelle dans une démarche d'intégration.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

3. FIXATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DE L'ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2014

Monsieur ALBERIC demande au conseil municipal de délibérer sur l'adoption de critères objectifs et équitables d'attribution des subventions aux associations, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau partenariat entre le tissu associatif et les élus municipaux.

Il est notamment demandé au conseil municipal de répartir plus équitablement et plus objectivement les subventions entre les associations, de répartir les associations en différentes catégories en fonction de la nature de leurs interventions (Sports, Culture, Solidarité, Environnement, Subventions spécifiques, Écoles - Collèges, divers) et d'établir avec leurs responsables les critères les plus adaptés.

Le conseil municipal est sollicité afin de fixer pour 2014 une attribution de garantie équivalent à 60% du montant de la subvention obtenue en 2013.

Il est enfin proposé au conseil municipal de considérer qu'il s'agit d'une première étape qui sera poursuivie durant le prochain trimestre en vue de la préparation du budget primitif, et au-delà, afin de « contractualiser » une concertation sur le suivi et le bien fondé des critères ainsi établis.

Madame CALLAERT rappelle le rôle essentiel des associations dans la vie locale. Elle indique que les associations qui attendent le versement de leur subvention sont en difficulté : la commune doit sécuriser leur trésorerie tout en respectant l'autonomie et les projets associatifs.

Madame BALDEYROU indique que le monde associatif attendait des règles précises quant à l'attribution des subventions. Son groupe se réjouit qu'il soit mis fin à l'opacité.

Monsieur GRUSZCZYNSKI félicite la décision d'attribuer les 40% de subventions restantes, qui ne constitue pas une dépense nouvelle. Il a cependant le sentiment que les critères retenus sont compliqués à appliquer, et oublie certains aspects tels que les besoins réels des associations ou leurs frais nouveaux, comme la location de salle municipale.

Monsieur MUNRO se satisfait de la mise en place de critères d'attribution. Il aurait souhaité que soit pris en compte le degré de participation à la vie locale, et que des subventions puissent également être versées à des associations extra-municipales. Il s'abstiendra.

Madame le Maire indique que l'objectif était de ramener de la transparence et de l'équité entre les associations : il n'y aura pas de baisse de subventions. Le travail déjà mené en concertation avec les associations sera affiné au cours de prochaines années. La participation de l'association demanderesse de subvention au rayonnement de la ville est une condition de fond posée pour l'obtention d'une subvention.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014

Monsieur MAERTENS présente le budget supplémentaire 2014 et l'état des reports. Il rappelle qu'il s'agit de prendre en compte les résultats du compte administratif 2013, d'ajuster les besoins en dépenses de fonctionnement, de prendre en compte les nouvelles recettes et de financer les investissements supplémentaires.

Monsieur MARTENS fait tout d'abord un état de l'équilibre général des sections fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes. Le budget supplémentaire s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 4 816 875,04 millions d'euros.

Monsieur MAERTENS détaille ensuite le contenu de la section de fonctionnement.

En recettes, le fond d'amorçage versé par l'État pour accompagner la réforme des rythmes scolaires s'élève 90€ par élève scolarisé, soit 55 000€ pour Loos. L'excédent de fonctionnement reporté de 2013 s'élève à 1,574 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses sont les achats de fournitures et petits matériels pour les activités périscolaires (15 000€), le rattachement intégral des charges à l'exercice (250 000€) et les charges de personnel (300 000€).

Puis Monsieur MAERTENS expose le contenu de la section d'investissement. En recettes, la Ville bénéficie principalement de l'épargne dégagée sur l'exercice 2013. Elle procédera également à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à un taux particulièrement avantageux, pour les travaux de requalification de la rue Jules-Vallès. En dépenses, les principaux postes sont les reports de 2013, l'indemnisation des frais de concours pour le conservatoire de musique, la préservation du patrimoine.

Monsieur VERDONCK constate que la ligne de trésorerie qui avait été ouverte s'est avérée inutile grâce à un versement plus rapide que prévu de la DSU. Il pense que la somme consacrée aux investissements dans ce budget supplémentaire est trop importante. Il estime que la commune n'a pas besoin d'emprunter, même à un taux intéressant : son groupe s'abstiendra.

Monsieur MUNRO estime qu'il s'agit encore d'un budget de transition. Il est urgent d'engager la ville dans des travaux d'accessibilité aux bâtiments publics, et de réhabiliter le CCAS et le conservatoire. Il attire l'attention du conseil municipal sur un projet de loi favorable aux banques, et qui pourrait remettre en cause l'argumentaire de collectivités s'estimant victimes de la souscription d'emprunts toxiques.

Monsieur ROUSSEL lui précise que les travaux d'accessibilité sont bien engagés. Dix bâtiments publics

seront traités d'ici la fin 2014, et l'évolution prochaine de la réglementation pourrait rendre superflus certains travaux dans les écoles. Il félicite les services techniques municipaux pour leur travail sur ce dossier.

Monsieur MAERTENS rappelle que les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires, ajoutées à la baisse des dotations de l'État, diminuent les recettes.

Madame le Maire indique qu'un service économie a été créé au sein des services municipaux. Un agent territorial est chargé de rechercher des financements extérieurs, afin de disposer de fonds supplémentaires. Dans cette même démarche, un dossier « politique de la ville » est en cours d'examen pour obtenir un financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le quartier des Oliveaux.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nouveau règlement intérieur, qui précise notamment les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante (réunions préalables, délais de convocation, déroulement de la séance...), et les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire et des commissions municipales.

Madame BALDEYROU félicite le progrès accompli dans la vie démocratique. Elle indique que le règlement intérieur a été élaboré en concertation, après plusieurs réunions avec tous les responsables de groupes.

Madame MASQUELIER indique avoir été satisfaite par le déroulement de la première réunion de concertation, au cours de laquelle son groupe avait pu présenter toutes ses observations. Néanmoins, elle regrette que la version amendée pour la seconde réunion ait modifié les dispositions sur l'adresse mail de l'opposition figurant sur le site internet de la Ville, l'espace consacré à l'opposition dans le journal d'informations municipales (JIM), et les horaires d'ouverture du local d'opposition. Pour cette raison, son groupe votera contre.

Monsieur MUNRO félicite le travail de concertation et d'écoute, qui a permis d'avancer sur le droit d'amendement, la possibilité d'émettre des vœux, la mise à disposition d'un local pour l'opposition situé en mairie. Il regrette les points de blocage survenus sur les horaires d'accès à ce local et l'espace de l'opposition dans le JIM.

Madame le Maire souligne les progrès très importants survenus en matière de droits accordés à l'opposition par rapport à la mandature précédente. Elle constate que l'opposition pourra accéder à un local situé en mairie, et rappelle que les élus peuvent demander à bénéficier d'heures de décharge auprès de leur employeur, afin de venir travailler en mairie. Elle rappelle avoir accordé la création de deux groupes d'opposition supplémentaires, ce qui multiplie le temps de parole en conseil municipal et dans le journal municipal. Elle souligne tout le travail effectué autour d'un nouveau chapitre historique, celui du droit à amendement. Elle regrette le peu de cas fait par certains groupes d'oppositions sur tous ces progrès amenés par la nouvelle majorité.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

5 voix contre : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

2 abstentions : groupes « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

6. ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur MAERTENS expose que Monsieur le Trésorier Principal de Loos les Weppes n'a pu recouvrer certains titres portés sur les différents états de 2007 à 2013, suite à un procès verbal de carence ou suite à

des recherches infructueuses ou suite à une décision d'effacement de dette ou en raison d'un montant inférieur au seuil de commandement.

Le montant des admissions en non valeur s'élève à 18 312,16€ et devra être imputé sur le compte 654.01 Madame le Maire indique que différentes pistes sont à l'étude pour permettre de diminuer le montant et le nombre des admissions en non-valeur, pour l'avenir.

Adopté à l'unanimité

7. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Madame GRIERE expose qu'il appartient au conseil municipal de fixer un coefficient multiplicateur unique applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Le produit de cette taxe est affecté au budget de la commune au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Un arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), il est proposé au conseil municipal de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe à 8,50 à compter du 1er janvier 2015.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

8. FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer à 100% le taux de l'indemnité pouvant être régulièrement perçue par le trésorier municipal en raison des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable sollicités par la Ville.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

9. DISSOLUTION DU SIVU « RÉSEAUX CÂBLÉS LOMME, LOOS, SEQUEDIN, HAUBOURDIN » : RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre de la dissolution du SIVU réseaux câblés Lomme, Loos, Haubourdin, Sequedin (LLHS), fixée au plus tard le 31 décembre 2014, Monsieur DETERPIGNY propose au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention portant sur les modalités de la répartition de l'actif au profit de la Ville de Loos, soit 434 821.07€.

Monsieur MUNRO constate des inégalités à Loos en matière d'accès au numérique, et demande à ce que la Ville agisse auprès de LMCU pour les réduire.

Monsieur ROUSSEL répond que ce n'est pas la Ville, mais l'entreprise Numéricâble, qui gère le réseau. Cette entreprise a déjà été sollicitée mais a répondu que les infrastructures sont déjà occupées à pleine capacité, il est donc difficile d'améliorer la qualité du réseau.

Madame le Maire indique qu'elle sollicitera LMCU sur le sujet de la résorption des inégalités numériques, bien que ce ne soit pas le sujet de la délibération, qui porte uniquement sur un point technique.

Adopté à l'unanimité

10. RÉTROCESSION À LA VILLE D'UNE CONCESSION DE TERRAIN TRENTENAIRE SITUÉE AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE LA RUE LECLERC

Monsieur DECORTE propose au Conseil Municipal de rembourser à un particulier, domicilié à Loos, la somme de 26,94€ correspondant à la durée d'utilisation de la concession de terrain n°11833 qu'il a acquis au

cimetière Leclerc le 11 mars 1992, et qu'il souhaite abandonner.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

11. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NORD RELATIF À LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES, LA TÉLÉTRANSMISSION ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Afin de faire face à de nouvelles contraintes juridiques obligeant les collectivités d'une part à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées et d'autre part à accroître la sécurité de leur système d'information, Monsieur DESPIERRES demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention de groupement de commandes avec le centre de gestion de la fonction publique du Nord (CDG 59) portant sur la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information avec le CDG 59, à compter du 1er octobre 2014 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Eu égard aux besoins de la collectivité et aux nécessités de fonctionnement des services municipaux, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la création de 9 postes dans la filière administrative, 12 postes dans la filière technique, 5 postes dans la filière sociale, 1 poste dans la filière sécurité, 2 postes dans la filière animation, et 1 poste dans la filière culturelle.

Madame CONSEIL aurait souhaité que cette délibération soit présentée également en commissions rayonnement de la Ville, éco-ville et vivre ensemble. Son groupe estimant ne pas pouvoir se prononcer en connaissance de cause, il s'abstiendra.

Madame le Maire rappelle que cette délibération a été présentée en commission finances, comme cela se déroulait sous la précédente mandature. Elle ajoute que dorénavant, ce type de délibération sera présentée également en commission « moyens généraux », mais qu'elle n'a pas vocation à être présentée devant toutes les différentes commissions thématiques. Madame le Maire précise que les créations de postes permettent le déroulement des carrières. Elles ne signifient pas pour autant le recrutement de personnel supplémentaire.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

13. MODIFICATION DU RÉGIME DES ASTREINTES

Monsieur MAERTENS propose au Conseil Municipal de modifier le régime des astreintes du personnel municipal, afin de l'étendre aux services administratifs et notamment aux agents du service informatique, conformément au décret 2005-542 du 19 mai 2005 qui fixe les modalités d'application et prévoit le régime d'indemnisation et de compensation des astreintes de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur VERDONCK indique que sa connaissance professionnelle de l'organisation des astreintes lui fait douter des modalités d'organisation prévues par cette délibération. Il ajoute que, sans schéma précis de l'organisation des astreintes, son groupe refusera de voter cette délibération en prenant le risque de ne pas respecter la réglementation relative au temps de travail.

Monsieur MAERTENS précise que dans l'attente de la réorganisation du service informatique, il est nécessaire de procéder à des astreintes afin de faire fonctionner normalement ce service.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 voix contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

14. CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA VILLE DE LOOS, LE CCAS ET LA CAISSE DES ÉCOLES

Madame HAMEAU propose au conseil municipal de créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité, du C.C.A.S. et de la Caisse des Écoles, considérant l'intérêt de disposer d'une instance commune aux trois collectivités et compte tenu d'un effectif global supérieur à 50 agents.

Monsieur MUNRO demande s'il est possible d'intégrer le personnel de la piscine à ce dispositif.

Madame le Maire répond que ce personnel est géré par un syndicat intercommunal, lui même adhérent au centre de gestion de la fonction publique du Nord, et n'est donc pas du ressort de la Ville de Loos.

Adopté à l'unanimité

15. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTAURATION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE

Eu égard à la modification de la réglementation en vigueur applicable à l'organisation des comités techniques, aux effectifs concernés et à l'avis favorable des organisations syndicales, Madame HAMEAU propose au conseil municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il est également proposé de se prononcer en faveur du maintien du paritarisme entre les représentants du personnel titulaires et suppléants et les représentants des élus, et du recueil de l'avis des représentants de l'autorité territoriale.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

16. CRÉATION D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA VILLE DE LOOS, LE CCAS ET LA CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur DETERPIGNY propose au conseil municipal de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent pour les agents de la collectivité, du C.C.A.S. et de la Caisse des Écoles, considérant l'intérêt de disposer d'une instance commune aux trois collectivités et compte tenu d'un effectif global supérieur à 50 agents.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

17. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTAURATION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Eu égard à la modification de la réglementation en vigueur applicable à l'organisation des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, aux effectifs concernés et à l'avis favorable des organisations syndicales, Monsieur DETERPIGNY propose au conseil municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il est également proposé de se prononcer en faveur du maintien du paritarisme entre les représentants du personnel titulaires

et suppléants et les représentants des élus, et du recueil de l'avis des représentants de l'autorité territoriale.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

18. LOCAL SITUÉ RUE DE LA TÊTE DE CHEVAL : ABANDON DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX ASSOCIATIFS AU PROFIT D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE CCAS DE LOOS

Monsieur BENNASSAR expose que la création de nouveaux locaux pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étant nécessaire eu égard à l'état de l'immeuble situé au 83 rue du Maréchal Foch, il est opportun de changer la destination envisagée initialement pour la cellule mise à la disposition de la Ville par le Groupe Hainaut Immobilier en rez-de-chaussée de l'immeuble à usage d'habitation construit par la SA du Hainaut, autorisée par délibération du 25 janvier 2012. Il est rappelé que cette délibération autorisait également le lancement d'une procédure de consultation et la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre, attribué à la société BBF.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement d'un CCAS dans ce local de la rue de la tête de cheval et de permettre au Maire de signer le nouveau bail qui sera établi avec la SA du Hainaut, de résilier le marché de maîtrise d'œuvre attribué à BBF pour motif d'intérêt général (abandon du projet), de signer, au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée, le marché de maîtrise d'œuvre qui sera attribué et dont le montant sera inférieur au seuil des procédures formalisées, et enfin d'inscrire dans les documents budgétaires en cours et à venir les dotations afférentes à la réalisation de cette nouvelle opération.

Madame CALLAERT indique que le CCAS doit être un lieu de proximité situé en centre-ville : elle demande la réunion d'une commission de travail portant sur la localisation future de ce service public.

Madame MASQUELIER comprend la nécessité de déménager le CCAS actuel. Elle indique toutefois que l'ancienne majorité avait envisagé d'affecter le local concerné au profit d'associations locales : elle regrette donc le choix de la municipalité, estimant que les associations ont elles aussi besoin de locaux.

Monsieur MUNRO pense que le local envisagé pour le CCAS est trop éloigné des transports en commun. Il estime qu'une maison des associations serait nécessaire sur Loos.

Madame le Maire précise que le local actuel du CCAS est inaccessible et dangereux. Or elle a la responsabilité de la sécurité des agents territoriaux au sein de ce bâtiment. Il y a donc urgence à agir, alors que le besoin associatif ne répond pas aux mêmes impératifs, ni à la même urgence, chaque association loossoise bénéficiant d'un siège social, et bien souvent de locaux municipaux pour accomplir ses activités sportives et/ou ses réunions. Madame le Maire ajoute que le nouveau local du CCAS sera situé à proximité de la rue Foch, à 300 mètres seulement de l'actuel CCAS : cette délibération est donc cohérente et correspond aux besoins de la commune.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

19. POSE DE BÂTIMENTS MODULAIRES POUR LES ÉCOLES : PASSATION D'UN AVENANT POUR LE LOT N°2 « ÉCOLE LA FONTAINE » ET DÉCLARATION SANS SUITE DU LOT N°1 « ÉCOLE ALICE-SORLIN »

Madame DESAVOYE demande au conseil municipal de permettre au Maire de signer un avenant au marché conclu avec BATILOC pour un montant de 978 euros HT, eu égard à la réalisation de prestations complémentaires (réalisation des assises des bungalows) au marché public de fourniture pour la location de bâtiments modulaires pour l'école La Fontaine. Il sera également proposé de déclarer sans suite la réalisation de cette prestation pour l'école Sorlin, le besoin initial n'ayant plus à être satisfait.

Aucune observation.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 abstentions : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

20. MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DES FAÇADES DE L'HÔTEL DE VILLE : PASSATION D'UN AVENANT POUR LA RÉFECTION À NEUF DU CHÉNEAU ARRIÈRE

Monsieur BENNASSAR expose que dans le cadre de l'opération de restauration et de mise en valeur des façades de l'Hôtel de ville, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant n°2 au marché conclu avec l'entreprise LEROY pour le lot 6 « couverture et couvrement de plomb » pour un montant de 4 737,90 euros HT notamment afin d'assurer le remplacement à neuf du chéneau de la façade arrière.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

21. MARCHÉ DE REQUALIFICATION DU QUARTIER GIDE - VALLÈS : PASSATION D'UN AVENANT AU LOT N° 3 : « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur ROUSSEL expose que dans le cadre de l'opération de requalification du quartier Gide – Vallès, il est proposé au conseil municipal de permettre au Maire de signer un avenant au marché de travaux conclu avec Forclum, titulaire du lot 3 « éclairage public », afin de modifier le montant inscrit dans l'acte d'engagement, pour le porter à 134 191,80 euros HT

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

22. OPÉRATION DE RECONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT COMMUNAL : CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET RÉSILIATION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Eu égard à des motifs « d'intérêt général », Madame MARTEL demande au Conseil municipal d'abandonner le projet reconstruction d'un conservatoire de musique à rayonnement communal et de classer sans suite la procédure de concours de maîtrise d'œuvre. En conséquence, il est également proposé de verser l'indemnité de 30 000 euros à chacune des trois équipes de maîtrise d'œuvre ayant concouru, et de résilier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'ores et déjà conclu avec le groupement d'entreprises représenté par 2D Développement.

Madame CONSEIL estime que le projet de reconstruction d'un conservatoire de musique était nécessaire aux fins d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de pérennisation du titre de « conservatoire à rayonnement communal », et de mise à disposition de salles d'enseignement et d'un auditorium de qualité. Son groupe est donc préoccupé par les réponses qui seront apportées par la majorité sur ces aspects.

Madame le Maire indique que le projet de reconstruction du CRC avait un coût financier très important avoisinant les 9 M€.. Or, la priorité est de développer le centre-ville, notamment grâce au projet de « Liane 5 » qui aboutira à une requalification de l'axe Foch-Potié. Il s'agit également de réhabiliter les bâtiments déjà existants, et notamment l'Espace François-Mitterrand, qui bénéficiera d'une nouvelle dimension culturelle et notamment musicale. L'Espace François Mitterrand est en mauvais état et il est inaccessible à de nombreuses personnes. Il est impossible de le laisser évoluer sans une lourde intervention pendant cette mandature. La majorité a effectué ce choix.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Union divers gauche divers droite Rassemblement Bleu Marine »

7 voix contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos », « Parti communiste de Loos » et « Loos Ouverte »

QUESTIONS ORALES - INTERVENTIONS EN FIN DE CONSEIL

Monsieur PUCHAUX souhaite connaître les orientations de la majorité municipale en matière de sécurité.

Madame le Maire répond que la majorité travaille avec la police nationale : ainsi les radars pédagogiques seront remis en service et des contrôles de vitesse seront initiés avec sanction en cas de non respect des limitations de vitesse. La police municipale développe une activité importante dans plusieurs domaines : prévention, propreté, verbalisation, interventions sur les lieux où se commettent les infractions.

Monsieur VERDONCK, au nom de l'intergroupe « Rassemblement socialiste, communiste, écologique et personnalités » fait un état des modifications survenues quant à la mise à disposition de salles municipales au profit des associations, et souhaite connaître l'affectation actuelle des salles du rez-de-chaussée du théâtre du Square.

Madame le Maire répond que les salles du rez-de-chaussée du théâtre du Square sont affectées à l'usage de locaux de travail pour le service culture et communication. Les quatre expositions annuelles qui se tenaient dans cette salle pourront trouver leur place en mezzanine de l'Espace François-Mitterrand (EFM). Enfin les réunions de travail et assemblées générales pourront se dérouler soit à l'EFM, soit en mairie pour les réunions en interne, soit dans les autres bâtiments communaux de la ville.

Monsieur VERDONCK pose également une question sur le devenir des classes de découvertes.

Madame le Maire précise que depuis quelques années l'organisation des séjours en classes de découvertes est difficile du fait d'une forme de désaffection par les écoles. Depuis deux ans les écoles Sorlin et Voltaire ne partent plus. D'autres écoles se sont arrangées à l'interne afin de faire partir les élèves avec un autre professeur. D'un point de vue pédagogique il est difficile d'imposer un lieu géographique et un thème, alors qu'ils ne font pas forcément partie du programme. Face à ces constats, la majorité va étudier le devenir des classes de découvertes, en partenariat avec les enseignants et l'Inspecteur d'éducation Nationale.

Monsieur MUNRO demande quelles sont les mesures écologiques et sociales envisagées à Loos, en particulier quant au suivi de l'Agenda 21.

Madame le Maire rappelle d'abord que le développement durable et l'écologie font effectivement partie du projet de l'équipe municipale, un agent territorial travaillant d'ailleurs à temps plein sur ce sujet. Elle ajoute que l'écologie ne pourra être partagée que si elle s'appuie sur les ressources humaines et sociales, il s'agit donc de faire vivre la démocratie participative, ce qui se traduit par la création récente des comités de quartiers (dont délibération avant les vacances d'été). Pour ce qui concerne les sujets relatifs aux déplacements, au stationnement, à la santé au quotidien, la majorité travaille aussi avec les villes voisines, par exemple avec la création future d'un atelier santé-ville, et la mise en place d'un micro plan de développement urbain (Liane 5, LINO...).

Enfin, les thématiques relatives à la sécurité et aux économies d'énergie sont portées par des élus dédiés, qui travaillent avec les services municipaux pour le lancement d'actions concrètes.

Monsieur MUNRO souhaite enfin savoir si la ville compte remettre en place la foire aux manèges du 14 Juillet aux Oliveaux.

Madame le Maire répond que les forains ont été contactés afin de proposer une animation avec des manèges, sur le quartier des Oliveaux. Il leur était proposé de s'implanter sur le parking de la rue Vincent Auriol du 10 au 16 juillet pour une ouverture de la fête foraine du samedi 12 juillet au lundi 14 juillet. Or il

s'avère que les forains n'ont pas respecté ces dates : n'ayant pas obtenu satisfaction, ils ont alors décidé de quitter les lieux, mettant la municipalité devant le fait accompli.

Madame le Maire indique cependant que la fête du 14 Juillet qui s'est tenue au complexe sportif a été un succès, avec près de 3 000 personnes présentes. Pour l'année prochaine, le déroulement de cette manifestation est encore à l'étude, il fait partie des sujets traités par le groupe de travail ad hoc constitué d'élus et des services municipaux, qui réfléchit au rythme et à la qualité des festivités loossoises.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 22h.

Le secrétaire de séance,
Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,
Anne VOITURIEZ

